

et de la conservation des forêts. Elle fournit aussi les installations et l'enseignement aux élèves de deuxième année du cours de technologie forestière du *Northern Alberta Institute of Technology* et surveille le programme des Clubs de jeunes gardes forestiers.

La Réserve forestière des Rocheuses comprend une forêt régionale et une partie de deux autres. L'administration de la Réserve incombe au Service forestier de l'Alberta, bien que le Directeur soit tenu de prendre ses décisions en conformité du règlement de bonne gestion des ressources hydrauliques, établi par la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales composée d'un représentant de l'administration fédérale et de deux représentants de l'administration provinciale. La Réserve comprend une partie du cours supérieur du réseau fluvial des Prairies. Les recherches d'ordre général sont effectuées par le ministère fédéral des Forêts et du Développement rural qui dirige la station d'expérimentation de Kananaskis.

**Colombie-Britannique.**—D'après l'inventaire de 1958, la Colombie-Britannique compte 208,411 milles carrés de forêts productives, en plus de 59,227 milles carrés de terrain boisé non productif. L'aire productive totalise 95,739 milles carrés de jeunes peuplements, 84,275 milles carrés de bois de taille exploitable (251 milliards de pieds cubes); 28,397 milles carrés de forêts non classées, y compris les brûlis, chablis ou ventis non reboisés.

Pour fins administratives, la province est divisée en cinq districts forestiers dont le bureau régional est situé à Vancouver, Prince-Rupert, Prince George, Kamloops et Nelson. Une décentralisation administrative plus poussée est accomplie par la subdivision des districts forestiers en districts d'agents forestiers. Chaque district forestier comprend approximativement 25 districts d'agents forestiers. Le bureau central du Service forestier, à Victoria, groupe douze sections (direction, entretien ou planification).

On s'efforce d'établir l'exploitation forestière sous un régime de rendement soutenu et les industries forestières effectuent des progrès vers une utilisation plus complète de leurs matières premières. Le problème est urgent, même si les réserves globales devant une coupe annuelle d'environ 1,602 millions de pieds cubes semblent suffisantes pour satisfaire indéfiniment aux besoins actuels. Un des résultats les plus marquants du régime de rendement soutenu a été de tirer de l'intérieur de la province une plus grande partie de la récolte annuelle. Les forêts de la côte (zone humide), exploitées à l'excès, fournissent maintenant environ 56 p. 100 de toute la coupe annuelle, et la coupe de l'intérieur, 44 p. 100. À toutes fins pratiques, toutes les forêts de l'intérieur sont du domaine public. La plupart des forêts privées et des forêts exploitées en vertu d'un bail ou d'un permis sont situées sur la côte.

On exploite les forêts de différentes façons. La plus en vogue est le régime des permis d'aménagement forestier, forme de contrat intervenant entre le gouvernement et une société ou un particulier, en vertu duquel la seconde partie s'engage à aménager, protéger et exploiter une étendue forestière de manière à en retirer le meilleur rendement possible en échange du droit de coupe. Ces permis d'aménagement sont revus tous les 21 ans. Les forêts provinciales, les unités d'aménagement publiques et les unités de rendement soutenu sont les homologues publics des permis d'aménagement et le bois, lorsqu'il est en état d'être coupé, est adjugé à l'enchère. L'établissement de régions de «récolte de bois à pâte», suscite un vif intérêt. Le plan, unique en Amérique du Nord, comporte l'intégration de la production des billes à une nouvelle industrie de pâte. Cinq de ces régions ont jusqu'ici été établies, trois dans le district forestier de Prince George, l'une dans le district forestier de Prince-Rupert et une autre dans le district forestier de Kamloops. L'aménagement, la sylviculture, la construction des routes et la protection y relèvent du Service forestier. La ferme forestière, le permis de boisé de ferme et la vente de bois hors des régions «réglementées» sont d'autres modes d'exploitation de moindre importance.

Les méthodes de prévention des incendies de forêt et l'organisation de services de suppression efficaces constituent deux aspects importants de l'exploitation des ressources